

re qui suit résume les progrès accomplis jusqu'aujourd'hui relativement aux pourparlers engagés entre le gouvernement de cette province et le gouvernement fédéral:

(1) Le gouvernement du Manitoba et le gouvernement canadien conviennent qu'il est opportun et équitable d'effectuer, entre le gouvernement du Dominion et les provinces de l'Ouest, concernant l'administration de leurs ressources naturelles, des remaniements qui tendront à faire reconnaître pleinement le principe que sous ce rapport ces provinces ont droit à être mises sur un pied d'égalité avec les autres provinces de la Confédération.

(2) Que le gouvernement canadien négociera une convention avec les provinces de l'Ouest en vue d'atteindre le but visé et cette convention sera sujette à la ratification respective du parlement canadien et des législatures intéressées.

(3) Qu'advenant un désaccord sur un point quelconque entre le Dominion et la province du Manitoba, les articles ainsi contestés seront soumis à la décision d'un tribunal d'arbitrage.

(4) Que toutes les décisions rendues par lesdits arbitres seront sujettes à la ratification du parlement canadien et de l'assemblée législative du Manitoba.

DATE DE L'EXPOSÉ BUDGÉTAIRE

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je remarque que le ministre des Finances (M. Fielding) est à son siège. Il est peut-être en mesure d'annoncer, au moins d'une façon approximative, à quelle date nous avons lieu d'espérer le dépôt du budget.

L'hon. M. FIELDING (ministre des Finances): Je ne suis pas en mesure, je le crains, de satisfaire la légitime curiosité de mon honorable ami par la mention d'une date en particulier. Je me rends compte que la session avance et que tous tant que nous sommes aimerions à vous déposer le budget prochainement. Je ferai tout ce qui dépend de moi afin de prononcer l'exposé budgétaire dans un délai que mon honorable ami ne pourra que trouver raisonnable.

Le très hon. M. MEIGHEN: Dans le cours du mois prochain?

L'hon. M. FIELDING: C'est toujours embarrassant de se lier à des dates déterminées.

Le très hon. M. MEIGHEN: Nous étions dans le même embarras autrefois quand mon honorable ami faisait des instances sur le même sujet et que nous nous rendions à son désir.

L'hon. M. FIELDING: Je peux, cependant, m'engager à déposer le budget cette année pas plus tard que mon honorable ami l'a fait l'année dernière.

[L'hon. M. McKenzie.]

SUITE DE LA DISCUSSION DES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides.

Ministère de l'Agriculture—Bétail sur pied, \$1,000,000.

M. LANCTOT: Je désire prendre quelques minutes du temps de la Chambre afin de discuter une question extrêmement importante pour mes commettants et qui, de fait, intéresse toute la population du pays. Avec la permission de la Chambre, je citerai le texte d'une résolution qui a été adoptée à l'unanimité par le conseil de comté de Napierville. Voici:

A une assemblée régulière du conseil municipal du comté de Napierville, tenue dans le bureau du greffier de la cour de circuit, dans le village de Napierville, à dix heures de l'avant-midi, le 8 mars 1922, en conformité des dispositions du code municipal et à laquelle assistaient: MM. Hilaire Lamarre, maire de la municipalité du village de Saint-Rémi; Alfred Marçil, maire de la municipalité du village de Saint-Michel-Archange; Wilfrid Gadouas, maire de la municipalité du village de Napierville; Dosithee Payant, maire de la municipalité de la paroisse de Saint-Pierre de Sherrington; Edouard Mailloux, maire de la municipalité de la paroisse de Saint-Cyprien de Léry et préfet du comté de Napierville, constituant un quorum sous la présidence du préfet.

"Il est proposé par M. Dosithee Payant, appuyé par le conseiller Alfred Marçil, qu'il soit présenté à l'honorable ministre de l'Agriculture à Ottawa, une requête le priant de mettre l'embargo sur l'exportation de fumier du Canada aux Etats-Unis d'Amérique, cette exportation étant présumée nuire à la culture maraîchère de ce pays et amoindrir les récoltes au Canada en général, et que copies de cette requête soient envoyées à l'honorable ministre de l'Agriculture à Ottawa, ainsi qu'à M. Roch Lanctôt, député du comté au parlement fédéral."

Résolution adoptée.

EDOUARD MAILLOUX, préfet.

JOSEPH E. DUPONT, secrétaire-trésorier.

Vraie copie des procès-verbaux du conseil municipal du comté de Napierville, délivrée à mon bureau à Napierville, P.Q., le 14 mars 1922.

JOSEPH E. DUPONT, secrétaire-trésorier.

Il y a une dizaine d'années, les cultivateurs de mon comté et du comté voisin pouvaient acheter du fumier à Montréal à raison de \$13 et \$15 par wagon, livré à la gare de leur localité. Aujourd'hui il faut le payer de \$50 à \$52 par wagon. Il est vrai, cependant, que les taux de transport ont augmenté de \$6 à \$13 par wagon depuis ce temps-là. On voit qu'ils ont plus que doublé mais le prix du fumier a à peu près quadruplé. La vente du fumier à Montréal est pratiquement contrôlée par un seul homme, par M. LeFebvre, établi à Montréal depuis un certain nombre d'années, mais qui a demeuré dans mon comté